Image not found or type unknown

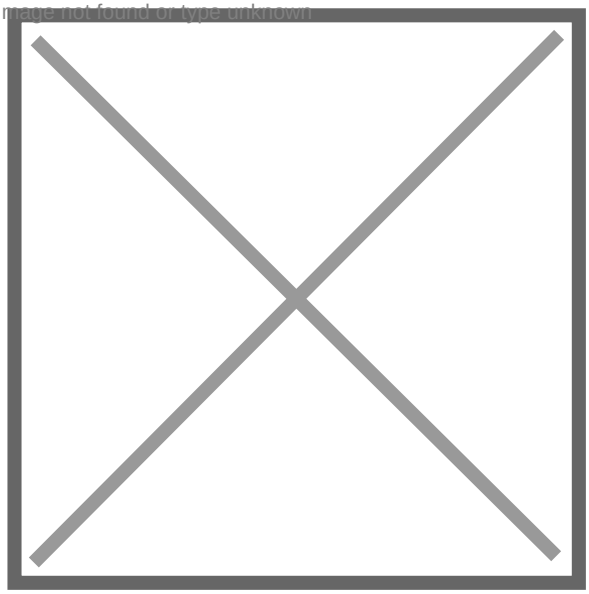

Heure a rattraper erreur de leur part ou pas

Par **choukette89**, le **01/02/2014** à **11:41**

Bonjour,

Voila sa fait maintenant 2ans que je doit soit disant rattrapper 8h de boulot mais ils ne m'ont toujour rien rajoutez a mes horraires suis je obliger de les rattraper? Sachant que c'est une erreur de leur part car pendant plusieur mois ils m'avais mis a 30h alors que mon contrat et a 33h. Il mon repprocher de ne pas avoir compter mes horraire lol mais c eu les responsables... bref en 5ans que je travaille la bas il savait tres bien a combien mon contrat etait...
On ma dit que j'étais dans le droit de refuser comme sa fait un peu plus de 2 ans es vrai?

Dans lattente d'une reponce positive pour moi.

Par **moisse**, le **01/02/2014** à **19:15**

Bonsoir,
Comme le nombre "8" n'est pas divisible par "3" je ne comprends pas tout.
Ceci dit la prescription est de 3 ans.
Alors si vous devez ces heures, la dette court sur les 3 années.
SI vous ne les devez pas, pas besoin de prescription.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés